

Caeli Énergie lève 10 millions d'euros pour déployer ses climatisations "vertes"

Pour proposer un substitut aux climatisations polluantes, la société a développé une technologie s'inspirant du système d'évaporation.

Temps de lecture : minute

5 septembre 2023

Elle vient de réaliser sa deuxième levée de fonds pour automatiser sa ligne de production et commercialiser son produit en 2024. « *Nous sommes aujourd'hui dans une situation paradoxale. Chaque été, nous battons des records de chaleur que l'on combat avec des climatisations accélérant l'urgence climatique* », estime Rémi Perony, cofondateur de Caeli Énergie. Pour répondre à cet enjeu, la société créée en 2020, a mis au point un climatiseur basé sur une système d'évaporation, qui n'utilise pas d'énergie. « *Le souci de la climatisation classique est qu'elle fonctionne sur un principe de compression décompression d'un fluide frigorigène, procédé énergivore, polluant au rendement limité. Notre technologie s'appuie, elle, sur un processus naturel. Quand l'eau passe d'un état liquide à un état gazeux, cela produit du froid. C'est ce principe que l'on extrapole* », explique le dirigeant.

Rendre le process industriel plus performant et réduire les coûts

Après avoir mis au point plusieurs prototypes, Caeli Energie a, elle-même, industrialisé son produit. « *Tous les partenaires industriels que nous avons cherché ne pouvaient pas répondre entièrement à notre cahier des*

charges », précise Rémi Perony. L'enjeu maintenant est de rendre son process industriel plus performant et surtout de réduire ses coûts pour lancer la commercialisation de son produit en 2024. Après avoir réalisé une première levée de fonds de 2,1 millions d'euros en janvier 2022 pour développer des prototypes, la société réalise désormais son second tour de table.

Elle vient de réunir 10 millions d'euros auprès d'Asterion Ventures, Starquest, le fonds French Tech Seed (géré pour le compte de l'Etat par Bpifrance dans le cadre de France 2030), et Rise PropTech. « *L'objectif est d'automatiser nos lignes dans notre bâtiment de 600 m² mais également de préparer le lancement sur le marché* », indique le dirigeant, qui emploie 19 salariés et espère réaliser un million d'euros de chiffre d'affaires en 2024. Pour accélérer, la société souhaite également recruter 15 personnes dans les 18 mois.

Une nouvelle réglementation européenne qui porte le marché

Avec sa technologie, l'entreprise cible - via des distributeurs partenaires - deux principaux marchés. Le secteur public d'abord, avec les Ehpad, les crèches et les administrations. Mais également le marché de l'immobilier résidentiel « *qui ne veut plus de climatisation pour des raisons environnementales.* ». Caeli Energie veut, dans un premier temps, s'implanter en France mais son marché est « intrinsèquement européen. ». « *Les contraintes réglementaires sont partagées par l'ensemble des pays en Europe* », souligne le dirigeant.

D'autant qu'une nouvelle réglementation européenne pourrait largement contribuer à la croissance de la société. « *En 2027, la quasi-totalité des fluides frigorigènes seront retirés du marché, les systèmes de chauffage et de refroidissement devront être équipés de systèmes de régulation* », détaille Rémi Perony. Une réelle opportunité pour la société qui souhaite

ainsi « offrir un substitut aux climatisations polluantes. » .



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Jeromine Doux